

# Ponts Roulants et Portiques

Commandes au Sol ou en Cabine  
Maintien et Actualisation des Compétences

Équipement de travail

## Compétences visées

. Sensibiliser les personnels à la conduite d'équipement de travail en sécurité en application de la recommandation R484 de la CNAMTS

## Objectifs

- Identifier les risques liés à l'utilisation d'un pont roulant
- Utiliser un Pont Roulant en appliquant les règles de sécurité

## Programme

### 1. Théorie – Commune à tous les Ponts Roulant

- La réglementation en vigueur
- Savoir analyser les risques
- Les responsabilités
- Règles d'utilisation en sécurité
- Prescriptions et interdictions
- Vérifications journalières
- Technologie
- Règles d'élingage (choix, contrôle, utilisation, entretien...)

### 2. Pratique – Selon le type de Pont Roulant

- Découverte et prise en main
- Manœuvres de précisions et de maniabilité
- Exercices avec diverses charges et appareils

## Évaluation

. L'évaluation des stagiaires s'effectue par un contrôle des connaissances théoriques et des savoirs faire pratique en fin de formation ou lors de tests CACES

\* Durée variable selon le type de Pont Roulant ou portique, le nombre de catégories concernées, le niveau des participants et le mode d'évaluation (CACES® ou VAC)

Catégorie selon le R484

C1 : Ponts-Roulants et Portiques à Commandes au Sol

C2 : Ponts-Roulants et Portiques à Commandes en Cabine

Pour plus de détails suivez consulter le R484 - [ici](#)

Durée : 1 jour avec évaluation

Maintien des acquis : préconisé 5 ans

Effectif par session : Maxi 6

Moyens (selon la R484)

- Pont Roulant
- Diverses Charges
- Appareils de levage
- Élingues
- ...

Public Concerné

. Tout personnel devant renouveler son habilitation à la conduite de Ponts Roulants et/ou portiques

Prérequis

. Savoir lire, écrire, et parler la langue française  
. Être déclaré apte à la conduite de Ponts Roulants et/ou portiques par le médecin du travail  
. Être en possession d'une attestation de formation à l'utilisation de Ponts Roulants et/ou portiques

Règlementation

. Décret du 2 Décembre 1998  
. R484 CNAMTS  
. Code du Travail

Tarifs

. Nous consulter

Commentaires

Formation adaptable à l'entreprise

. Catégories VAC : Cat 1 et Cat2

. Intervenant membre du réseau prévention spécialisé en Prévention des Risques Professionnels et Santé Sécurité au Travail notamment en conduite d'équipements de travail